



Communiqué du CARI – COP 16 de l'UNCCD – Riyad, Arabie Saoudite – 03 décembre 2024

A la COP16 désertification à Riyad, la France lève une ambiguïté historique sur son implication dans la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification.

Présents à Riyad, le CARI et le Groupe de Travail Désertification (GTD), plate-forme multi-acteurs des organisations de la société civile françaises engagée dans le soutien et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (CNULCD), saluent l'initiative de la France de se déclarer enfin « pays affecté » rejoignant ainsi les pays de l'annexe IV de la Convention « Nord de la Méditerranée ».

Négociée en 1992 à Rio et signée en 1994 à Paris, la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification est la troisième des « trois sœurs de Rio » et est initialement dédiée à l'Afrique. Trop longtemps réduite par la communauté internationale à un instrument environnemental mineur sous le terme péjoratif de « convention des pauvres », celle-ci se préoccupe pourtant de la dégradation des terres soit 40 % de la surface émergée des terres et des presque 2 milliards des personnes qui y vivent. Et parmi elles, des 52% des terres agricoles dégradées à travers le globe et menaçant la sécurité alimentaire mondiale.

Aucune civilisation au monde n'a survécu à la mort de ses sols.

Les organisations de la société civile française impliquées dans le suivi de la CNULCD depuis son entrée en vigueur en 1996 n'ont eu de cesse de plaider pour une mise en œuvre plus déterminée de cette convention, pour une participation effective et organisée de la société civile, et pour l'indispensable contribution de la science, notamment à travers le comité scientifique français désertification (CSFD). Elles ont œuvré nationalement et internationalement à initier des plates-formes et réseaux d'acteurs. L'action conjuguée des organisations de la société civile a été moteur de nombreuses initiatives et innovations en matière de participation et de contribution de la société civile portées lors des négociations. Tout comme dans les pays, sur le terrain de la mise en œuvre à la plus fine maille des territoires et des populations affectées.

La France a soutenu les travaux de la convention dès ses débuts, a été innovante en créant un comité scientifique français sur la désertification qui a abondé les travaux de recherche, et a promu une secrétaire exécutive. La France a aussi soutenu les travaux des organisations regroupées au sein du GTD et dont la coopération continue avec les pouvoirs publics doit être saluée.

Il manquait cependant un positionnement clair de notre pays comme un membre à part entière de la communauté internationale et identifié dans l'une des cinq annexes.

A l'instar des autres pays méditerranéens voisins dont l'Espagne, l'Italie, la Grèce ou la Turquie qui se sont de longue date déclarés, la France se reconnaissant « pays affecté » dans le cadre de la Convention, met fin à « l'exception française », en se plaçant sur le même plan que les autres pays situés sur l'arc latin. Les sécheresses et inondations qui affectent ces pays dans le « hotspot » climatique méditerranéen, seraient à eux seuls des arguments pour le motiver.

Mais ce faisant elle affirme aussi, et c'est peut-être le plus important, une appartenance moins ambiguë à la communauté internationale qui s'inscrit dans les objectifs de la convention dont la neutralité en matière de dégradation des terres (ODD15.3). Il s'agit sans aucun doute d'un acte qui porte aussi une valeur symbolique dans un contexte international qui divise au lieu de rassembler dans un multilatéralisme dégradé. Les symboles ont aussi leur importance.

CENTRE D' ACTIONS ET DE REALISATIONS INTERNATIONALES

12 rue du Courreau - 34380 Viols-le-Fort - France
Tel.: +33 (0)4 67 55 61 18
contact@cariassociation.org | www.cariassociation.org

Le CARI coordonne les réseaux de la société civile :

